

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

# Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

# Séance du Lundi 17 Décembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports: 0.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 7.9, 7.10, 7.11, 7.12, 7.13, 7.14, 7.15, 7.16, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 2.12, 2.13, 2.14, 2.15, 2.16, 2.17, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 6.8), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 0.2), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.1), M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 3.1), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.5), Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 2.1), M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 8.1 et jusqu'au 0.5), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (jusqu'au 7.6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE Champagney : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 7.14) Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET,M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz: M. Fabrice TAILLARD Devecey: M. Michel JASSEY(à partir du 3.1) Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN Fontain: Mme Martine DONEY Francis: M. Claude PREIONI représenté par Mme Françoise GILLET Geneuille: M. Jean-Claude PETITJEAN Grandfontaine: M. François LOPEZ La Chevillotte: M. Roger BOROWIK Les Auxons: M. Jacques CANAL Mamirolle: M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine: M. Jacky LOUISON Miserey-Salines: M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte: Claude MAIRE Osselle-Routelle: Mme Anne OLSZAK Palise: Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey: Mme Catherine BARTHELET Pirey: M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français: M. Yves MAURICE Pugey: M. Frank LAIDIE (à partir du 4.3) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIÉU Tallenay: M. Jean-Yves PRALON Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 5.3) Torpes: M. Denis JACQUIN Vaire: Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts: M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley: Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 3.1)

Etaient absents: Arguel: M. André AVIS Besançon: M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET Beure: M. Philippe CHANEY Boussières: M. Bertrand ASTRIC Chalèze: M. Gilbert PACAUD Champoux: M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête: M. Gérard GALLIOT Gennes: Mme Thérèse ROBERT La Vèze: Mme Catherine CUINET Larnod: M. Hugues TRUDET Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Les Auxons: M. Serge RUTKOWSKI Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT Montfaucon: M. Pierre CONTOZ Novillars: M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay: M. Michel LETHIER Roset-Fluans: M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit: Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône: M. Yoran DELARUE Thise: M. Alain LORIGUET Vaire: M. Jean-Noël BESANCON Venise: M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

### Procurations de vote :

Mandants: A. AVIS, E. ALAUZET, P. BONNET, E. BRIOT, C. CAULET, YM. DAHOUI, C. DELBENDE, L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN, M. LEMERCIER, C. MICHEL, T. MORTON (jusqu'au 4.7), M. OMOURI, Y. POUJET, G. PACAUD, C. BOTTERON (à partir du 7.15), M. JASSEY (jusqu'au 4.7), S. RUTKOWSKI, P. CORNE, D. PARIS, P. CONTOZ, P. BELUCHE, JM. BOUSSET, A. GROSPERRIN, P. ROUTHIER, Y. DELARUE, A. LORIGUET

Mandataires: M. DONEY, C. THIEBAUT, J. GROSPERRIN, E. MAILLOT, F. PRESSE, R. REBRAB, C. LIME, M. SEBBAH, L. CROIZIER, D. POISSENOT, N. BODIN, M. LOYAT (jusqu'au 4.7), C. WERTHE, M. ZEHAF, A. BLESSEMAILLE, Y. GUYEN (à partir du 7.15), G. ORY (jusqu'au 4.7), J. CANAL, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, JY. PRALON, T. JAVAUX, F. BAILLY, D. PAINEAU, Y. MAURICE, J. KRIEGER, F. TAILLARD

# Vote des tarifs 2019 du camping de Besançon Chalezeule

Rapporteur: Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission: Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

### Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire

### Résumé:

Conformément aux modalités de la Concession de Service Public (CSP), le Grand Besançon doit valider les tarifs du camping communautaire de Besançon-Chalezeule sur proposition du concessionnaire Solidarité Doubs Handicap (SDH).

Une hausse globale mais très modérée des tarifs est apportée par rapport à ceux de 2018.

### I. Contexte

La gestion du camping de Besançon-Chalezeule est assurée par Solidarité Doubs Handicap (SDH) au travers d'un contrat de Concession de Service Public (CSP), courant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Conformément aux modalités de la CSP, l'évolution des tarifs proposée par le concessionnaire doit être soumise pour homologation au Conseil Communautaire.

Pour les tarifs 2018, SDH avait proposé de maintenir les mêmes tarifs qu'en 2017, en raison d'une saison 2018 qui s'annonçait marquée par quelques désagréments :

- fermeture de la piscine municipale de Besançon-Chalezeule pour cause de travaux, et à laquelle les campeurs ont habituellement accès gratuitement (compris dans le tarif),
- absence d'activité au bar-restaurant-épicerie du camping du fait de l'absence de la clientèle de la piscine fermée pour travaux,
- nuisances possibles du fait des travaux sur la piscine.

En revanche, SDH envisageait une évolution tarifaire pour la saison 2019 au regard de l'évolution du contexte (piscine et bar-restaurant-épicerie réhabilités, nouvelle piste cyclable, etc.) et du projet porté par le nouveau concessionnaire (développement des animations, de l'offre d'hébergements...).

### II. Ajustements des tarifs 2019

L'évolution des tarifs est proposée comme suit :

- Augmentation de 3% sur les tarifs de base, soit environ +0,16€/campeur, sans incidence sur les tarifs du consommable (EDF notamment), que SDH justifie par la compensation de la hausse du coût de la vie et du coût matières premières.
- Augmentation de 3% sur les tarifs des forfaits, soit de 10 à 20 € supplémentaires pour les forfaits « longue durée », que SDH justifie par la compensation de la hausse du coût de la vie et du coût matières premières.
- Les tentes toilées, dites bengalis, ne sont plus mises à la location en 2019 en raison de leur état physique, elles ne répondent plus aux normes de confort attendu par les touristes. Elles serviront néanmoins comme local pour les animations dédiées aux enfants et d'abris éventuel.
- Les tarifs des quatre mobil-homes de la gamme Lousiane voient leurs tarifs baissés (-14€ en moyenne sur une location de 7 jours) en raison de leur vieillissement (datent de 2001). Ils entament leurs dernières saisons et devront rapidement être remplacés ou rénovés.
- Les tarifs des 4 mobil homes datant de 2004 restent inchangés.

Par ailleurs, SDH vient d'acquérir un mobil-home pour personnes handicapées proposé à la location dès 2019.

Enfin, les tarifs seront affichés et diffusés en trois langues (français, allemand et anglais).

La grille tarifaire 2019 est jointe en annexe au présent rapport

### III. Validation de tarifs 2019

Au regard des éléments d'éclairage du concessionnaire, il est proposé de valider les tarifs 2019 proposés par le concessionnaire.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les tarifs 2019 du camping communautaire de Besançon-Chalezeule proposés par le concessionnaire selon la grille tarifaire jointe en annexe à la délibération.

Préfecture du Doubs

Reçu le 2 1 DEC. 2018

Contrôle de légalité

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 106 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote: 0

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU 1er Vice-Président





### CAMPING COMMUNAUTAIRE DE BESANCON-CHALEZEULE dit LA PLAGE

### Tarifs 2019

12 Route de Belfort – 25220 CHALEZEULE Fixe: 03 81 88 04 26 Portable: 06 08 12 96 73 Email: contact@campingdebesancon.com Site internet: www.campingdebesancon.com

# Camping classé 3 étoiles tourisme 109 emplacements, dont 8 emplacements HLL Ouvert du 15 Mars au 31 Octobre

### **TARIFS 2019 DES EMPLACEMENTS**

Les redevances journalières de séjour s'entendent de l'heure d'arrivée au lendemain 12 heures, puis par périodes de 24 heures.

Les redevances sont payables à l'arrivée pour une nuitée seule.

Les emplacements doivent être libérés à 12 heures.

Redevances principales par nuit	De Mars à Juin et de Septembre à Octobre	Juillet - Août		
Emplacement nu (comprend 1 voiture + caravane ou tente ou camping-car).	7.36 €	8.24 €		
Emplacement double essieux	48.25 €	48.25 €		
Campeur à partir de 18 ans	5.61 €	6.02 €		
Campeur de 13 à 17 ans	5.04 €	5.40 €		
Campeur de moins de 13 ans	2.72 €	3.00 €		
Supplément Animal de compagnie	1.49 €	1.49 €		
Visiteur	3.24 €	3.24 €		
Groupe : de 20 personnes et +	- 20 %	<b>– 20 %</b>		

Prestations supplémentaires par jour	De Mars à Juin et de Septembre à Octobre	Juillet - Août
Branchement électrique de 16 A	3.95 €	3.95 €
Voiture supplémentaire (après accord du responsable)	3.03 €	3.03 €
Garage mort	7.36 €	8.24 €

La taxe de séjour s'ajoute au tarif ci-dessus. Elle est fixée par le conseil communautaire du Grand Besançon chaque année et son montant pour 2019 est de 0.55€/adulte/jour.

### **LOCATION**

Le camping propose à la location 9 mobil-homes, dont un PMR.

Les draps, taies d'oreillers et linges ne sont pas fournis.

Il est interdit de fumer à l'intérieur des locatifs.

## **TARIFS 2019 DES LOCATIONS**

DATES (inclues)	15/03 au 01/06	02/06 au 22/06	23/06 au 13/07	14/07 au 10/08	11/08 au 24/08	25/08 au 31/08	01/09 au 31/10
	GAMME MOBILHOME LOUISIANNE 4 PLACES						
7 nuits *	320 €	417€	514 €	610 €	514€	417 €	320 €
Week-end	106 €	135 €	165 €	203 €	165 €	135 €	106 €
Minimum 2 nuits	50 € /nuit	65 € /nuit	80 € /nuit	95 € /nuit	80 € /nuit	65 € /nuit	50 € /nuit
GAMME MOBILHOME O'HARA 4/6 PLACES							
7 nuits *	380 €	480 €	580 €	680 €	580 €	480 €	380 €
Week-end	130 €	160 €	190 €	230 €	190 €	160 €	130 €
Mini 2 nuits	60 € /nuit	75 € /nuit	90 € /nuit	110€ /nuit	90 € /nuit	75€ /nuit	60€ /nuit
GAMME MOBILHOME 4 PLACES PMR (Personne Mobilité Réduite)							
7 nuits *	390 €	490 €	590 €	690 €	590 €	490 €	390 €
Week-end	130 €	160 €	190 €	230 €	190 €	160 €	130 €
Mini 2 nuits	60 € /nuit	75 € /nuit	90 € /nuit	110€ /nuit	90 € /nuit	75€ /nuit	60€ /nuit

<sup>\* 7</sup> nuits = location du samedi au samedi

FORFAITS MOBILHOME MENSUELS							
	AVRIL	MAI	JUIN	JULLET	AOUT	SEPT.	OCT.
LOUISIANE 4 PL	485 €	850 €	900 €	1500 €	1595 €	485 €	485 €
O'HARA 6 PL	500 €	850 €	900 €	1500 €	1595 €	500 €	500 €
PMR 4 PL	550 €	900 €	950 €	1550 €	1650 €	550 €	550 €

### LES TARIFS DES LOCATIONS INCLUENT:

- Les consommations d'eau et d'électricité (électricité : pour les locations et forfaits),
- L'accès aux installations et équipements proposés par le camping,
- L'accès aux installations de la piscine de Besançon Chalezeule pendant la période d'ouverture

#### INFORMATIONS LOCATIONS

- Le solde de la location est à régler à votre arrivée.
- Les arrivées doivent avoir lieu impérativement entre 15H00 et 20h00
- Les départs doivent se faire impérativement avant 10H00
- En cas d'impossibilité d'arriver avant 20H00, prévenir l'accueil au plus tôt
- Tarif animal: 1.49 €/jour
- Tarif visiteur : 3.24 €/jour
- Il vous sera également demandé une caution de :
  - 200 € pour la location d'un Mobil home.
  - Elle vous sera rendue lors du départ, après vérification de l'état des lieux de départ.
- Les locataires sont chargés de l'état des lieux d'entrée selon inventaire fourni. Vous devrez signaler tout manquement au plus tard le lendemain matin de votre arrivée. Faute de quoi, ceux-ci pourront vous être facturés, comme toute casse éventuelle.

Aucun paiement ne pourra être perçu sans qu'il soit délivré au campeur une facture numérotée

### **TARIFS 2019 POUR LES FORFAITS**

Tarifs	De Mars à Juin et de Septembre à Octobre	Juillet - Aout
Nuitée ACSI (1)	18.00 €	18.00 €
Forfait week-end (2)	35.20 €	39.10 €
Forfait longue durée 1 Personne. (3)	290 €	330 €
Forfait longue durée 2 Personnes. (4)	350 €	400 €
Forfait longue durée famille. (5)	495 €	570 €
Forfait Euro-vélo 1 Pers. (6)	12.35 €	15.45 €

<sup>(1) 1</sup> nuit, 2 adultes, électricité, hors taxes de séjour du 14/03 au 01/07 et du 25/08 au 31/10. Sur présentation de la carte au millésime de l'année en cours.

<sup>(2)</sup> Du samedi au lundi matin : 2 personnes, emplacement, électricité, hors taxes de séjour.

<sup>(3) 1</sup> mois, 1 personne, électricité, hors taxes de séjour. Règlement à l'arrivée, non remboursable.

<sup>(4) 1</sup> mois, 2 personnes, électricité, hors taxes de séjour. Règlement à l'arrivée, non remboursable.

<sup>(5) 1</sup> mois, 2 adultes, 2 enfants, électricité, hors taxes de séjour. Règlement à l'arrivée, non remboursable.

<sup>(6) 1</sup> nuit, 1 personne, électricité, hors taxe de séjour.

### REDUCTIONS ET CARTE DE FIDELITE

Une réduction de 10 % est consentie aux porteurs des cartes Camping : Camping Card International, Camping Key Europe, ANWB, ADAC, TCS, FFCC, sur présentation au moment de l'inscription de la carte, au millésime de l'année en cours.



### **MODES DE PAIEMENT**

Le règlement des sommes dues peut se faire par espèces, chèque bancaire, carte bancaire, chèque vacance, virement et paiement électronique.

### RESERVATION ET ACOMPTES POUR LES EMPLACEMENTS ET LOCATIONS

- Pour les locations, acompte de 30 % du montant de la location.
- Pour les emplacements, acompte de 50 euros ou 30% du montant total du séjour.

N'hésitez pas à nous contacter pour la disponibilité des locations et emplacements et prendre une option par téléphone. Votre réservation sera définitive à réception de votre acompte.